## Initiatives ministérielles

bres du comité et qui est certainement un bel exemple—mon ami de Saint-Denis a toujours des commentaires justes—de la capacité des partis de travailler ensemble dans un but commun, soit un système électoral beaucoup plus accessible et plus équitable. Le premier rapport du comité est le fruit de beaucoup de travail dans un domaine complexe, d'un grand nombre de consultations et d'une collaboration étroite avec Élections Canada.

Par son projet de loi, le gouvernement donne suite à la grande majorité des recommandations du Comité spécial. C'est important d'y revenir et je le répète encore une fois, combien de fois au cours des dernières années, et j'irais même jusqu'à dire que c'est quasiment dans la tradition de notre gouvernement de voir des comités émettre des rapports, le gouvernement les recueille, mais ils demeurent lettre morte. Dans le cas de ce Comité spécial sur la réforme électorale, la diligence a été de mise, et je pense que ce sera excellent pour l'ensemble des Canadiens.

Le but principal du projet de loi est de garantir une plus grande équité et une meilleure accessibilité au processus électoral canadien. À cet égard, le projet de loi prévoit la mise en place d'un mécanisme de scrutin par bulletin spécial, l'amélioration du processus de recensement et de révision, la possibilité pour les électeurs de sections de vote urbaines de s'inscrire et de voter le jour du scrutin.

Le projet de loi comporte aussi des dispostions guidées par l'équité. Par exemple, il prévoit des limites de dépenses des tiers. En ce qui me concerne, et ceci à titre très personnel, je considère qu'il était extrêmement important qu'une telle limite soit imposée. Pour ma part, je pense, et je l'ai toujours pensé, que nous devons avoir des règles relativement strictes, pour permettre un déroulement du processus électoral canadien qui soit équitable à l'ensemble de la population.

On ne peut pas se permettre d'avoir deux poids deux mesures, une pour les candidats et les partis et une autre pour les tiers partis.

## • (2050)

J'ai toujours pensé qu'à titre de Canadiens responsables, de candidats responsables, de partis responsables, si nous nous astreignons à une loi qui stipule qu'on doive dépenser tel montant, qu'on doive respecter telle période de restriction de sondage et telle période de restriction de publicité, j'ai toujours pensé qu'il devait en être de même pour l'ensemble des contribuables, tous ceux qui sont intéressés par le processus électoral.

Ce serait trop simple à ce stade-ci, sous prétexte que l'on parle de la liberté d'expression, de la décision de certaines cours, de dire que la liberté d'expression pourrait être bafouée. Je pense que dans un système comme le nôtre où Élections Canada, où notre système électoral a fait ses preuves, non seulement chez nous, mais à

l'étranger par son efficacité, je pense qu'il est important, du moins au niveau de la publicité des tiers partis, de réglementer davantage. Je sais ce que le comité a entrepris, d'ailleurs avec une limite directe de 1 000 \$ pour les tiers partis et nous savons très bien, puisque le président nous en a fait part, que dans une deuxième étape, nous reviendrons avec toute la question indirecte, toute la question de la publicité, toute la question des frais. Je pense que c'est une excellente démarche qui a été entreprise et j'espère que le comité saura en arriver à des réponses et à des décisions qui tiendront compte justement de cet équilibre entre les candidats, les partis politiques et les tiers partis.

Il est vrai, comme le soulignait le président, qu'il y a actuellement certaines lacunes qui ont été relevées suite à des jugements qui ont été rendus. Mais cela ne veut pas dire pour autant que le comité, dans ses démarches, va trouver des solutions miracles. Mais nous allons tenter, au cours des prochaines semaines, de mettre en plan un projet qui pourra permettre au gouvernement de légiférer en ce sens et de respecter, encore une fois, l'équité.

D'autres exemples d'amélioration du système électoral qui le rendront plus accessible et plus équitable, c'est que les Canadiens qui vivent à l'étranger durant moins de cinq ans, mais qui ont l'intention de revenir au pays, pourront maintenant voter par la poste aux élections fédérales. Les Canadiens qui habitent au Canada mais qui, pour une raison ou une autre, seront absents de leur circonscription électorale le jour du scrutin, pourront dorénavant voter par la poste.

Mon collègue, le député de Kingston et des Îles, parlait de la durée d'une élection, soit 47 jours. C'est vrai que 47 jours, c'est encore long. On a parlé au comité d'une possibilité de 40 jours. On a aussi parlé d'un plafond de 56 jours ou d'un plafond qui ne serait pas limité dans le temps. Mais je voudrais rappeler à nos auditeurs et à nos collègues qui n'ont pas eu la possibilité de siéger à ce comité que lorsque le directeur général des élections est venu témoigner et qu'il nous a expliqué comment cela fonctionne, il nous a dit qu'en fin de compte, le processus électoral, pour qu'il soit bien fait, doit permettre à chaque Canadien et à chaque Canadienne de pouvoir voter, mais il y a des choses qu'on ignore, nous, comme électeurs. Même comme candidats, il y a des choses qui ne sont pas du tout évidentes. Je pense, entre autres, à l'ouverture des bureaux de chaque président d'élections dans chacun des comtés; le fait de trouver les différents points de votation pour la journée de scrutin; les bureaux de vote par anticipation. Il y a aussi la formation du personnel électoral, il faut également trouver les recenseurs, les greffiers, les agents d'élections. Il y a aussi la liste électorale à dresser et à remettre aux candidats, le recensement à faire.